



RAPPORT PUBLIC COMMISSION D'EXAMEN DES VOEUX

BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES

OPTION C : SYSTEMES EOLIENS

1 - Objectifs et attendus de la formation :

Rattaché à un Chargé d'exploitation et travaillant en binôme, le technicien de maintenance éolien :

- effectue la mise en route et les opérations d'entretien des éoliennes,
- surveille et optimise leurs performances,
- réalise les maintenances préventive et curative,
- rend compte par écrit des interventions,
- établit une relation constructive et professionnelle avec les clients,
- respecte et fait respecter les normes de Qualité, Sécurité, Environnement.

Cadrage national des attendus de la formation :

- s'intéresser à la maintenance des systèmes,
- s'adapter au travail en équipe dans le cadre d'une démarche de projet,
- avoir des capacités d'organisation et d'autonomie,
- s'adapter à un environnement industriel, pour comprendre et respecter les règles de son fonctionnement,
- disposer de compétences scientifiques et technologiques pour Interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de test, de simulations, de réalisations,
- disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système),
- Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter.

Eléments de réussite spécifiques à la formation :

- Etre apte à l'activité physique, tout particulièrement au travail en grande hauteur. Un certificat médical de non-contre-indication au travail en hauteur sera exigé par l'entreprise d'accueil au début du stage,
- Etre titulaire du permis de conduire B (recommandé),
- Etre mobile géographiquement, car les lieux de stage peuvent être proposés sur tout le territoire national et éventuellement à l'étranger, le lycée bénéficiant du programme ERASMUS+.

Attendus locaux :

- Intérêt pour la technologie,
- Savoir-être : sérieux, ponctualité, écoute, travail personnel...

2 – Données principales de la procédure 2020 :

Chaque année, un taux minimum de candidats boursiers et un taux minimum de bacheliers professionnels admis en STS, sont fixés par le recteur.

Pour 2020 : taux minimum de bacheliers professionnels : 60% (stable depuis 2018).
 taux minimum de candidats boursiers : 19%.

Pour une capacité d'accueil de 9 places, le nombre de vœux confirmés est de 167 en 2020 contre 181 en 2019, soit une baisse d'environ 8%.

Les candidats titulaires du baccalauréat, non scolarisés ou en études post-bac représentent 15% de l'effectif total.

Les candidatures sont réparties de la façon suivante :

Capacité d'accueil totale : 9		Candidatures confirmées : 167 (% de l'effectif total)	Rang du dernier appelé en 2019
Bac pro	5	81 (48%)	45 /94
Bac techno	2	70 (42%)	31 /70
Autres	1	16 (10%)	5 /17

3– Modalités d'examen des vœux :

Les candidatures sont réparties par groupe selon la nature du baccalauréat préparé ou obtenu :

- ✓ le groupe « baccalauréats professionnels »,
- ✓ le groupe « baccalauréats technologiques »,
- ✓ le groupe « baccalauréats autres que professionnels et technologiques ».

Les candidats sont classés dans chacun des groupes par la commission d'examen des vœux (CEV) selon les critères quantitatifs et qualitatifs fixés par ses membres et listés dans le tableau synoptique ci-dessous.

Un traitement algorithmique, permettant de calculer une note globale à partir des moyennes des notes récupérées et des notes attribuées aux candidats par la commission CEV, a été mis en œuvre par la commission pour l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la CEV en fonction des critères définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières. La CEV s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier le mérite des candidatures.

4– Principaux enseignements - conseils et recommandations aux candidats :

Les membres de la commission d'examen des vœux sont très attentifs aux appréciations des professeurs, et particulièrement sensibles quand il s'agit du savoir-être des candidats.

Il y a des qualificatifs, tels que travailleur, motivé, sérieux, qui font remonter les candidats dans le classement, alors que d'autres comme « absent » ou « bavard » font l'effet inverse.

Parallèlement aux résultats, la motivation pour la formation visée est un critère essentiel et la CEV a pu constater qu'un grand nombre de candidats se contentent d'un projet de formation banal et impersonnel. Cet écrit doit être sincère et faire l'objet d'un véritable travail de réflexion de la part du candidat, car c'est le seul moyen de mesurer sa motivation. De plus, un projet bien argumenté, peut, le cas échéant, compenser la faiblesse de certains résultats.

La CEV veille à la cohérence entre le baccalauréat préparé ou obtenu et le BTS visé. Un tableau indicatif de correspondance BAC PRO /BTS a été établi par les corps d'inspection et les enseignants afin de guider les candidats (voir « ANNEXE tableau correspondance BAC PRO-BTS »).

La commission déplore le fait que, d'une façon générale, la rubrique « activités/centres d'intérêt » soit trop peu souvent renseignée.

Il est regrettable en effet, que les candidats du groupe bac professionnel ne mettent pas en avant leur connaissance de l'entreprise et l'expérience professionnelle acquise notamment lors des 22 semaines de Périodes de Formation en Milieu Professionnel. Aussi, la CEV recommande de compléter la sous-

rubrique « expérience professionnelle stages » en listant a minima les différentes PFMP effectuées et en décrivant les tâches réalisées si elles sont pertinentes.

Par ailleurs, un engagement citoyen, la pratique d'un sport en compétition, des activités culturelles ou associatives sont autant d'informations qui permettront à la CEV de cerner la personnalité d'un candidat et de mesurer la valeur d'une candidature sous un autre angle que celui des notes.

5- Tableau synoptique des critères :

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux d'examen des vœux publiés sur PARCOURSUP	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques quantitatifs	Les notes des bulletins de 1ère et de terminale de : français, mathématiques, physique-chimie, LVE anglais, enseignement professionnel, enseignements technologiques.			Essentiel
	les notes de l'écrit et de l'oral des épreuves anticipées de Français du baccalauréat			
	Les éléments quantifiés de la fiche avenir.			
Compétences académiques, acquies méthodologiques, savoir-faire	Compétences en matières scientifiques		Notes et appréciations	Très important
	Compétences en expression écrite		Notes et appréciations et prise en compte de la qualité rédactionnelle du projet de formation	Très important
	méthode de travail autonomie		Appréciations et Fiche avenir	Important
	acquis et savoir-faire professionnels ou technologiques : le cas échéant expérience professionnelle acquise en PFMP		Notes et appréciations et rubrique « activités et centres d'intérêt » / sous-rubrique « expérience professionnelle /stages »	Très important
Savoir-être	Implication dans la formation, attitude face au travail Assiduité, comportement		Appréciations des professeurs et fiche avenir : capacité à s'investir	Essentiel
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet personnel et motivation		Projet de formation motivé et argumenté Fiche avenir : avis poursuite d'études	Essentiel
	Cohérence du baccalauréat avec la formation visée		Parcours scolaire (secondaire et supérieur pour les étudiants en reconversion)	Variable selon le parcours
Engagements, activités et centres d'intérêts, réalisations péri ou extra-scolaires			Rubrique : Engagement citoyen	Complémentaire
			Rubrique : Expérience d'encadrement et animation	Complémentaire
			Rubrique : Pratiques sportives et culturelles si pertinents	Complémentaire

A Fécamp, le 06/07/2020

Le Proviseur,